

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
11e séance
tenue le
jeudi 10 octobre 1991
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. BURKE (Irlande)

SOMMAIRE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/46/SR.11
14 novembre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPECT DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES POLITIQUES CONVENUS DANS LA DECLARATION SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE, EN PARTICULIER LA RELANCE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/46/155, A/46/159, A/46/317-S/22823, A/46/336, A/46/344, A/46/505)

1. M. ZHANG Yesui (Chine) dit que la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, reconnaît certes que chaque pays est responsable de son propre développement, mais souligne aussi qu'il incombe à la communauté internationale d'aider les pays en développement à résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux en créant un environnement économique favorable. Il est urgent de prendre des mesures efficaces pour alléger la dette des pays en développement, accroître les apports financiers et en particulier l'aide publique au développement (APD), atténuer puis supprimer le protectionnisme, et remédier aux problèmes de la pauvreté extrême et de la dégradation de l'environnement.
2. Au cours des dernières années, la Chine a instauré puis développé avec de nombreux pays des relations de coopération dans des domaines tels que le commerce, la science et la technique. En juin 1991 s'est tenue à Beijing, à l'initiative du Gouvernement chinois, la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, qui avait pour objet de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine. La Déclaration ministérielle de Beijing adoptée par les participants représente une contribution importante tant aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qu'à la coopération internationale dans le domaine écologique en général.
3. Pays de la région de l'Asie et du Pacifique, la Chine participe et contribue à la coopération économique régionale. Au fil des ans, elle a augmenté sa contribution financière à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dont le Gouvernement chinois accueillera en avril 1992 la quarante-septième session.
4. Au cours des prochaines années se tiendra une série de conférences et de réunions internationales, et les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay entreront dans leur phase finale. La délégation chinoise espère que tous ces événements seront marqués par l'esprit et les principes de la Déclaration sur la coopération économique internationale.
5. M. EHLERS (Uruguay) dit que son pays a mis en place une politique d'ajustement destinée à favoriser la croissance en réduisant fortement ses déficits budgétaires pour combattre l'inflation, en encadrant le crédit intérieur et en encourageant la compétitivité. L'adoption récente d'une législation sur les entreprises publiques a ouvert la voie à la participatio

(M. Ehlers, Uruguay)

du secteur privé dans des domaines jusque-là réservés à l'Etat. Des privatisations complètes ou partielles sont en cours d'étude; elles seront assorties d'un contrôle sur la gestion des entreprises de manière que les consommateurs et les usagers en soient les véritables bénéficiaires.

6. Grâce aux accords qui ont été conclus dans le domaine de la dette extérieure, l'Uruguay a pu remplir fidèlement ses obligations malgré les sacrifices imposés à la population. Il faut donc espérer qu'il ne sera pas pénalisé par une diminution des apports financiers ou l'imposition de conditions plus rigoureuses.

7. La participation de l'Uruguay au Marché commun du Sud (MERCOSUR) offre au pays des possibilités exceptionnelles et stimulantes. Pour encourager les investissements intérieurs et étrangers, l'Uruguay a adopté une législation libéralisant les apports et les transferts de capitaux et créé un système de zones franches destiné à encourager la transformation et la réexportation des produits manufacturés. Il continue également d'abaisser ses tarifs douaniers. Les membres du MERCOSUR cherchent à exploiter au mieux la liaison fluviale Paraguay-Paraná, en coopération avec la Bolivie. Ces initiatives, qui encouragent le secteur privé à participer à la construction et à l'entretien des infrastructures ainsi qu'à la prestation des services, favoriseront le développement du commerce au sein de la sous-région et avec le reste du monde.

8. L'Uruguay attache la plus grande importance aux négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Il faut que ces négociations aboutissent à un ensemble de règles claires qui lui permettent de tirer le meilleur parti de ses avantages comparatifs, de sa compétitivité et de sa créativité pour se développer. Les agriculteurs uruguayens ne peuvent lutter contre la concurrence quand les pays développés versent d'énormes subventions à leurs propres agriculteurs - subventions que ces mêmes pays condamnent dans des situations similaires. Il est indispensable que tous les pays, et notamment les pays développés, respectent les engagements pris par la communauté internationale dans la Déclaration ministérielle de Punta del Este, dans les déclarations issues des réunions du GATT à Montréal et à Bruxelles, dans celles des sommets économiques du Groupe des Sept et dans la Déclaration sur la coopération économique internationale.

9. Tout en reconnaissant que la démocratie et le respect des droits de l'homme sont indispensables à un authentique développement national, l'Uruguay estime qu'il n'y a pas en la matière de lien direct de cause à effet et juge donc inacceptable de faire dépendre l'aide au développement du régime politique d'un pays. Les pays en développement doivent avoir accès aux ressources, aux technologies et aux marchés des pays développés dans des conditions claires, justes et équitables. La délégation uruguayenne approuve en outre avec enthousiasme la proposition du Secrétaire général concernant la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement.

10. M. AIT CHALAAL (Algérie) dit que sa délégation exprime son adhésion totale à la position formulée à la 10e séance par le représentant du Ghana au nom du Groupe des 77. Il appelle l'attention sur le paragraphe 12 de la Déclaration sur la coopération économique internationale, et précise que sa délégation attache une importance particulière aux objectifs prioritaires suivants qui y sont énoncés : solution rapide et durable au problème de l'endettement extérieur des pays en développement; arrêt du transfert négatif de ressources financières des pays en développement vers les pays industrialisés; promotion de flux financiers nouveaux à des conditions de faveur en direction des pays en développement; respect de l'engagement librement consenti depuis des décennies par les pays développés de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'APD; amélioration de l'environnement économique international, notamment grâce à l'établissement d'un système ouvert et équitable d'échanges commerciaux qui tienne compte de la situation particulière et des intérêts fondamentaux des pays en développement; appui aux efforts d'intégration économique régionale poursuivis par les pays en développement; et soutien aux initiatives qu'ils entreprennent pour mettre en place des capacités nationales dans le domaine scientifique et technique.

11. Bien que les pays en développement adoptent, parfois au prix de leur stabilité interne, des politiques économiques nouvelles conformes aux orientations de la Déclaration, la situation demeure préoccupante dans plusieurs régions du monde. C'est notamment le cas de l'Afrique, où la situation socio-économique ne cesse d'empirer car la communauté internationale n'a pas concrétisé ses engagements, ce qui a pour une large part contribué à l'échec du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANUREDA). La délégation algérienne espère que la communauté internationale mobilisera effectivement les moyens nécessaires pour aider l'Afrique au cours des années 90.

12. La relance de la coopération économique internationale dépendra en premier lieu de la volonté politique que manifesteront tous les Etats en vue de concrétiser les politiques et les engagements convenus dans la Déclaration, renforcée par la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. La huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Conférence sur l'environnement et le développement et la Conférence internationale sur la population offriront à la communauté internationale des occasions déterminantes de répondre positivement aux besoins urgents des pays en développement. Au cours des dernières années, l'Algérie s'est efforcée de démocratiser ses institutions et a entrepris des réformes profondes de son économie. Elle est donc profondément attachée aux objectifs de la Déclaration et oeuvrera inlassablement pour en promouvoir la concrétisation.

13. M. VAJPAYEE (Inde) dit que la Déclaration, et notamment les paragraphes 21 à 37, définit le cadre d'une coopération internationale authentique qu'il est urgent de mettre en place. La délégation indienne accueille certes avec satisfaction les renseignements communiqués par les

(M. Vajpayee, Inde)

Etats Membres sur les mesures qu'ils ont prises aux niveaux individuel et collectif pour honorer les engagements pris dans la Déclaration, mais elle aurait préféré un bilan analytique de ces mesures et espère que celui-ci sera présenté en 1992.

14. Consciente que la croissance économique exige des efforts énergiques au plan national, l'Inde a apporté au cours des dernières semaines d'importants changements à sa politique monétaire, budgétaire, commerciale et industrielle afin de stimuler la production, de favoriser le commerce et les investissements étrangers, de réduire les déficits - notamment budgétaires - et d'encourager les entreprises privées. Elle a aussi, moyennant des sacrifices considérables, pris plusieurs mesures pour remplir ses engagements dans le domaine de la dette.

15. L'Etude sur l'économie mondiale, 1991 brosse un tableau peu encourageant de l'économie mondiale et de l'aide au développement en 1991. On y établit des liens fallacieux entre les indicateurs économiques et sociaux et l'on tente d'y imposer certains modèles de croissance, tout en fixant des conditions nouvelles pour la coopération internationale. Or, il est évident que le monde en développement a beaucoup fait pour favoriser la coopération économique internationale, et les pays développés ne tarderont pas à reconnaître que l'interdépendance du monde revêt une importance critique pour les relations économiques. Comme le Secrétaire général l'a noté dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/46/1), il est plus urgent que jamais de relancer le dialogue Nord-Sud. La Déclaration sur la coopération économique internationale et la proposition faite par le Secrétaire général concernant la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement représentent des étapes de ce dialogue, et la délégation indienne espère que la session en cours de l'Assemblée générale formulera des orientations fermes à cet égard.

16. M. THWIN (Myanmar) dit que les pays en développement ont admis qu'il leur incombait au premier chef d'assurer leur croissance et leur développement et qu'ils se devaient d'appliquer des politiques macro-économiques bien conçues. Le Myanmar, quant à lui, est passé de la planification à l'économie de marché, prenant des mesures de vaste portée telles que la suppression du contrôle des prix et des subventions aux prix, la rationalisation du système fiscal, la restructuration des prix et des salaires, la mise en place de systèmes de gestion financière et la décentralisation des contrôles touchant les entreprises d'Etat. La législation autorisant la création d'institutions financières privées aidera à canaliser l'épargne privée vers le secteur productif. Pour faciliter le commerce international, l'Etat a rationalisé les procédures d'importation et d'exportation et amélioré les infrastructures. Une nouvelle loi autorisant jusqu'à 100 % de participation étrangère au capital des entreprises a permis d'instaurer un climat propice aux investissements. Le développement du secteur privé a aussi été encouragé, et les réformes économiques entreprises par le Gouvernement ont permis d'augmenter la productivité agricole, le taux de croissance du PIB et les exportations.

(M. Thwin, Myanmar)

17. Dans le domaine social, les réformes de l'enseignement portent notamment sur la révision des programmes, des manuels et du système d'examen ainsi que sur la réalisation d'une étude sectorielle avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Un nouveau plan de santé a été formulé, et le Gouvernement a affecté des ressources considérables aux mesures visant à atténuer la pauvreté, notamment dans les zones frontalières.

18. Le Myanmar agit aux niveaux national et international pour la protection et la conservation de l'environnement. Le Gouvernement encourage actuellement une méthode écologique d'exploitation des abondantes ressources forestières du pays; il vient en outre d'approuver la deuxième phase du programme de mise en valeur des parcs nationaux financé par le PNUD. Les réserves forestières s'agrandissent, de nouvelles forêts sont plantées et la collaboration des collectivités locales est encouragée. Le Myanmar participe activement aux instances internationales et aux réunions régionales qui touchent à l'environnement.

19. Pour assurer la croissance et le développement, il faut certes des politiques nationales bien conçues, mais la communauté internationale a aussi le devoir d'appuyer les efforts des pays en développement en instaurant un climat économique favorable. Le Myanmar se félicite des mesures prises par les organes et organismes des Nations Unies, mais l'élément crucial est le respect par les pays développés de leurs engagements et l'application de leurs politiques. Il se félicite vivement des diverses initiatives décrites dans le document A/46/505, même si elles ne répondent qu'en partie aux besoins des pays en développement. La communauté mondiale doit agir de concert pour assurer l'application intégrale et effective des politiques et des engagements convenus dans la Déclaration et dans les documents internationaux ultérieurs, telles la Déclaration de Paris et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

20. M. KIM (République populaire démocratique de Corée) estime qu'il n'y a eu aucun signe de progrès dans l'application de la Déclaration. Entre-temps, les pays en développement ont vu leurs perspectives économiques menacées par les changements qui se sont produits sur la scène politique internationale, et l'écart économique entre le Nord et le Sud s'est creusé. Pour appliquer avec succès les politiques et les engagements énoncés dans la Déclaration, il faut instaurer un climat juste et stable qui permette aux pays en développement de jouir d'une croissance économique soutenue. La communauté internationale doit mettre en place un nouvel ordre économique juste, supprimer l'endettement, enrayer la chute des cours des produits de base et abaisser les barrières douanières. Les pays développés doivent s'abstenir d'appliquer à l'encontre des pays en développement des embargos fondés sur des motifs politiques et d'assortir leur aide économique de conditions politiques. Les relations économiques internationales doivent reposer sur le respect de la liberté qu'a

(M. Kim, Rép. pop. dém. de Corée)

chaque pays d'appliquer les systèmes politique, économique et social qui répondent à ses conditions et à ses traits particuliers ainsi qu'aux aspirations de sa population.

21. Il faut renforcer sensiblement la vocation et les fonctions de l'ONU de manière à lui permettre de jouer un rôle central dans l'instauration du nouvel ordre économique international, et toute réforme de ses activités dans le domaine économique et social doit aller dans le sens des politiques et des engagements convenus dans la Déclaration, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie des Nations Unies pour le développement. Les organisations internationales ont un rôle essentiel à jouer dans l'application de la Déclaration, et il est important qu'elles conservent leur neutralité; les pays en développement s'inquiètent de la tendance politique introduite dans le Rapport sur le développement humain, 1991. Il serait bon de dresser le bilan de l'application de la Déclaration et d'y donner suite lors des sessions ultérieures du Conseil économique et social ainsi qu'à la Deuxième Commission. La création d'un groupe de travail officieux à composition non limitée dans le cadre de la Commission pourrait faciliter cette entreprise.

22. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée intensifie pour sa part les échanges économiques avec tous les pays sur un pied d'égalité, en fonction de son propre régime économique socialiste, et fera le maximum pour faciliter l'application de la Déclaration.

23. M. MATRI (Pakistan) dit que son pays s'est engagé dans un programme complet de réformes afin de stimuler l'activité économique dans un cadre libéral. Ces réformes, qui portent notamment sur la privatisation, la déréglementation et la suppression des contraintes imposées au secteur privé, visent à accélérer la croissance économique tout en maintenant la stabilité macro-économique et en laissant les forces du marché jouer le rôle de moteur principal de la croissance. Les mesures d'encouragement au développement industriel, notamment en ce qui concerne l'agro-industrie, consistent à supprimer tous les contrôles sur les investissements industriels, y compris dans les domaines où l'Etat disposait traditionnellement d'un monopole, afin de créer un environnement où les investissements privés étrangers puissent remplacer progressivement les prêts étrangers. Le contrôle des changes et l'encadrement du crédit ont été supprimés. Les accords commerciaux ont été libéralisés et les licences d'importation supprimées. Les banques nationales ont été privatisées et les restrictions à la création de banques commerciales privées ont été abolies. Le rôle du Gouvernement est de mettre en place les mécanismes nécessaires pour soutenir les initiatives créatrices du secteur privé qui se traduiront par une croissance économique générale.

24. La plupart des pays en développement ont pris d'importantes mesures pour libéraliser et réformer leur économie, mais les pays industrialisés ne se sont pas alignés sur ces efforts. Le climat économique international continue de

/...

(M. Matri, Pakistan)

se dégrader pour les pays en développement. Pour que ceux-ci tirent avantage de la nouvelle ère de coopération économique et d'association qui doit succéder à la guerre froide, il est essentiel que les pays développés s'attachent à respecter les engagements pris dans la Déclaration.

25. La crise du Golfe a aggravé les problèmes de service de la dette pour les pays en développement fortement endettés, et il faut appliquer une stratégie à l'intention des pays économiquement prudents tels que le Pakistan, qui ont mis en oeuvre des programmes d'ajustement structurel mais dont l'endettement reste néanmoins très lourd. Les apports financiers aux pays en développement diminuent et sont devenus imprévisibles, tandis que l'intégration de l'Europe orientale au marché mondial crée une concurrence pour l'attribution de ressources déjà rares. Les pays développés pourraient et devraient chercher à atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du PNB consacré à l'APD.

26. Pour garantir un système ouvert et crédible de commerce multilatéral, il est indispensable que les négociations d'Uruguay aboutissent à une conclusion équilibrée. Il faut absolument sortir de l'impasse et trouver une issue satisfaisante à ces négociations avant la fin de l'année. Les pays en développement ont des intérêts sectoriels vitaux qui doivent être pris en compte dans le résultat final; pour le Pakistan, qui est fortement tributaire de son secteur textile, la suppression progressive de l'Arrangement multifibres est essentielle.

27. Vu les efforts sincères que les pays d'Afrique déploient pour appliquer des programmes d'ajustement structurel qui sont fort coûteux sur le plan social et humain, la délégation pakistanaise engage instamment la communauté internationale à honorer l'engagement pris lors de la récente réunion du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation finals du PANUREDA, à savoir aider ces pays à répondre à leurs besoins en matière de développement.

28. M. KUDRYAVTSEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que l'adoption de la Déclaration sur la coopération internationale démontre l'existence d'un nouveau consensus mondial sur l'importance des mécanismes et des stimulations du marché et sur la nécessité d'encourager l'initiative et la créativité afin de favoriser la croissance économique. On reconnaît aussi la nécessité d'oeuvrer pour l'instauration d'une intégration véritable du système économique mondial et de réduire au maximum les dépenses improductives, notamment dans le domaine militaire.

29. Un nouvel accord économique est actuellement en cours d'élaboration entre les républiques souveraines d'URSS, sur la base des principes universellement admis de la participation volontaire, de l'égalité de tous les membres, de l'efficacité économique et de l'avantage mutuel. Il portera sur des domaines très divers tels que le commerce, les tarifs douaniers, les systèmes monétaires et bancaires, les relations économiques avec l'étranger et le financement des grands programmes technologiques, humanitaires et

(M. Kudryavtsev, URSS)

écologiques. L'accord-cadre initial servira de base à 15 accords de longue durée et six accords de courte durée. Après la désintégration rapide des liens économiques et politiques entre les républiques qui a suivi la tentative de coup d'Etat du mois d'août, certains signes encourageants montrent que la société soviétique a trouvé la force intérieure nécessaire pour assurer sa survie et son redressement.

30. Convaincue que l'ONU a un rôle essentiel à jouer dans le domaine économique, l'URSS continuera à coopérer entièrement avec les organisations monétaires et commerciales internationales ainsi qu'avec les mécanismes de coordination du monde industrialisé tels que le groupe des sept grands pays industrialisés, la Communauté économique européenne (CEE) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Grâce à sa nouvelle association avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ainsi qu'à son application plus stricte des règles du GATT, elle peut progresser plus facilement vers une économie ouverte.

31. La Déclaration est certes la première expression par l'ONU du soutien de la communauté internationale aux réformes entreprises en Europe orientale et en URSS, mais ces réformes ne pourront pas aboutir si les pays en question ne réintègrent pas entièrement le système économique mondial. L'URSS approuve sans réserve l'appel à une réduction des dépenses militaires lancé dans la Déclaration. Les déclarations faites récemment par les Présidents de l'URSS et des Etats-Unis au sujet de réductions massives de troupes et d'armements constituent un exemple à suivre par le reste du monde.

32. Pour atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration, il faut s'appuyer sur les mesures suivantes : désidéologiser et dépolitiser les relations économiques mondiales; apporter une aide d'urgence aux pays victimes de catastrophes d'origine humaine ou naturelle; mobiliser les ressources essentielles au développement et à la reconstruction des économies nationales, notamment les économies en transition; instaurer les conditions économiques et politiques requises dans les pays qui bénéficient d'une assistance; et permettre le libre transfert des connaissances, techniques, capitaux, ressources humaines et marchandises à travers tout le système économique mondial. Il faudra dresser régulièrement le bilan de l'application de la Déclaration, parallèlement avec l'examen périodique de l'application de la nouvelle Stratégie internationale du développement.

33. M. GIRON (Colombie), prenant aussi la parole au nom du Pérou, dit que les deux pays ont entrepris d'importantes réformes économiques et sociales dans l'esprit de la Déclaration. Le Gouvernement colombien poursuit une stratégie générale visant à ouvrir l'économie, moderniser le secteur productif et privatiser les entreprises et le système portuaire. Il a pris des mesures décisives pour libéraliser ses échanges avec l'extérieur et encourager les investissements étrangers et intérieurs. Le Gouvernement péruvien applique un programme de stabilisation économique et d'ajustement structurel qui a réussi

/...

(M. Giron, Colombie)

dans une large mesure à redresser les distorsions de l'économie. L'inflation a considérablement diminué, les tarifs douaniers ont été ramenés à des niveaux réalistes et le remboursement de la dette internationale a repris. Ces progrès sont dus à un rigoureux programme d'austérité budgétaire et de privatisations à grande échelle, qui a entraîné des coûts sociaux élevés.

34. Tous ces changements ont été mis en oeuvre avec l'objectif ultime de parvenir à un développement stable et de créer un environnement économique international favorable, comme le préconise la Déclaration. Il est donc très inquiétant de voir persister des facteurs extérieurs qui compromettent les efforts des deux pays : les produits colombiens et péruviens, comme ceux des autres pays en développement, ont toujours du mal à pénétrer sur les grands marchés mondiaux, les investissements étrangers sont nettement inférieurs à ce qu'il faudrait pour assurer le développement intégré et soutenu de l'économie nationale, et le poids du service de la dette a réduit les ressources disponibles pour satisfaire les besoins croissants de la population dans les domaines de l'alimentation, du logement, de l'éducation et de la santé. Tout en réaffirmant leur soutien aux principes démocratiques et leur respect des libertés et des droits fondamentaux de l'individu, la Colombie et le Pérou estiment que ces principes sont vulnérables dans un contexte où la survie et la dignité humaines sont menacées.

35. Le nouveau climat politique international offre l'occasion de reprendre le dialogue Nord-Sud et de donner une issue équilibrée aux négociations d'Uruguay, ce qui fraierait la voie à un système ouvert et fiable de commerce multilatéral. La huitième session de la CNUCED, qui se tiendra en Colombie en 1992, devrait déboucher sur une nouvelle ère de coopération en cette période postérieure à la guerre froide. La délégation colombienne attend avec intérêt une revitalisation de la CNUCED, qui doit devenir plus analytique, améliorer ses méthodes de travail et resserrer ses liens avec le GATT et les institutions de Bretton Woods.

36. M. FLORES (Mexique) dit qu'il faut inverser la tendance dangereuse à la concentration de la croissance économique et du progrès technique dans le Nord. Pour que le "nouvel ordre mondial" ne creuse pas encore davantage l'écart entre le développement et la pauvreté, il faut donner un nouvel élan aux négociations multilatérales, car c'est la seule manière pour les Etats Membres d'honorer intégralement les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration sur la coopération économique internationale.

37. Au cours des dernières années, bon nombre de pays en développement ont mis en place d'importantes politiques d'ajustement afin de relancer leur économie et d'assurer leur croissance. Ces efforts doivent être complétés par un environnement international propice au développement. Pour que la Déclaration soit pleinement appliquée, il faut que les pays développés fassent de nouveaux efforts pour conclure des accords particuliers dans les domaines du transfert des ressources, de la dette, du commerce, des produits de base, du développement industriel et technologique, de la lutte contre la pauvreté extrême et de l'environnement.

(M. Flores, Mexique)

38. L'ONU doit jouer un rôle de premier plan dans la coopération internationale pour le développement. Pour établir le cadre nécessaire à l'application, au suivi et à l'analyse des politiques et des engagements énoncés dans la Déclaration, il faut améliorer et renforcer la coordination tant au sein du système des Nations Unies qu'entre les divers organismes et les Etats Membres. Le processus actuel de revitalisation et de modernisation du système doit contribuer à la réalisation des objectifs généraux et particuliers énoncés dans la Déclaration.

39. Le Mexique a entrepris de vigoureuses réformes intérieures afin de moderniser son économie et d'améliorer sa compétitivité internationale. Sa politique économique repose sur quatre stratégies : internationalisation et ouverture de l'économie, innovations technologiques, déréglementation intérieure et promotion des exportations. Ces mesures ne pourront être que renforcées par un environnement international favorable.

40. Mlle SEALY (Jamaïque) dit que les politiques et les engagements énoncés dans la Déclaration demandent une action aux niveaux à la fois national et international. De nombreux pays en développement, parmi lesquels la Jamaïque, cherchent déjà à enrayer leur inflation, à promouvoir les investissements intérieurs et étrangers, à moderniser leur économie et à renforcer leur compétitivité internationale, mais ces efforts n'aboutiront que s'ils sont appuyés par la communauté internationale.

41. Le rapport du Secrétaire général (A/46/505) contient des renseignements sur les mesures prises par le Gouvernement jamaïquain pour appliquer la Déclaration. Toutefois, les efforts de la Jamaïque, qui sont entravés par des ressources humaines et financières limitées, doivent bénéficier du concours de la communauté internationale. L'instauration d'un environnement international favorable suppose l'adoption d'urgence de mesures dans quatre grands domaines. Premièrement, il faut réduire sensiblement le service de la dette. Un certain nombre de pays créanciers ont déjà pris des mesures importantes, et plusieurs stratégies concernant la dette commerciale ont donné quelques résultats, mais il faut des actions plus ciblées encore à l'échelle internationale. Il serait notamment utile que les institutions financières internationales repensent leur politique de restructuration et de refinancement de leurs créances sur les pays en développement qui leur versent des contributions nettes. Deuxièmement, il faut ouvrir les marchés mondiaux aux produits de base et aux matières premières des pays en développement, qui sont souvent la principale source de devises de ces pays. Troisièmement, si l'on veut assurer la croissance des pays en développement, il faut investir davantage dans leur économie et notamment leur apporter une assistance technique accrue. Quatrièmement, il faut donner un rang élevé de priorité à la mise en valeur des ressources humaines. La délégation jamaïquaine est encouragée par le fait que les gouvernements et les organes de l'ONU s'intéressent à cet aspect du développement. Il faut élargir les activités dans ce domaine, car elles sont indispensables à une croissance économique soutenue.

42. M. CANDAO (Philippines) dit que la notion d'interdépendance revêt une importance cruciale pour la Déclaration sur la coopération économique internationale et est indissolublement liée à la coopération elle-même. La Déclaration est un condensé des aspirations exprimées dans de nombreuses déclarations et résolutions précédentes adoptées par l'ONU et représente un jalon dans les documents de l'Organisation consacrés au développement.

43. Les Philippines sont attachées à l'application de la Déclaration, comme le montre le plan de développement à moyen terme de ce pays pour la période 1988-1992, qui énonce des objectifs très divers tels que l'atténuation de la pauvreté, la création d'emplois plus productifs, la promotion de l'équité et de la justice sociale et la réalisation d'une croissance économique durable. Pour atteindre ces objectifs, le pays applique de nombreuses mesures spécifiques : décentralisation des structures gouvernementales, promotion des programmes de réforme agraire et de protection de l'environnement, amélioration des services de santé, d'éducation, d'aide sociale et de prévention de la délinquance, etc. Des mesures ont également été prises pour encourager les investissements intérieurs et étrangers, favoriser les entreprises familiales et les petites et moyennes industries et renforcer la participation des administrations locales et du secteur privé aux divers projets d'infrastructure et à la gestion du développement.

44. On exhorte les pays en développement à faire preuve d'une plus grande autosuffisance, mais ils ne pourront y parvenir que si d'autres pays en développement et les pays développés les aident à se libérer du poids écrasant de leur dette et de son service, qui absorbe leurs recettes d'exportation déjà maigres. Les ressources ainsi dégagées pourraient servir à importer des techniques nouvelles qui permettraient de hâter la croissance économique et le développement. Actuellement, 80 % du total des investissements étrangers directs réalisés par le Japon, la Communauté européenne et les Etats-Unis le sont dans ce groupe de pays. Il faut diminuer ce pourcentage au profit des pays en développement et appliquer parallèlement des programmes de promotion des investissements assortis de mesures d'incitation intéressantes. Il convient en outre que les pays développés mettent un terme à leurs politiques protectionnistes pour permettre aux exportations du monde en développement de pénétrer davantage sur les marchés. Enfin, les pays en développement, qui ne veulent pas servir de dépotoir pour les polluants du monde en développement, n'auront pas les moyens de préserver leurs forêts ni de maintenir leurs eaux salubres s'ils ne reçoivent pas des fonds supplémentaires leur permettant d'acquérir des technologies non nuisibles à l'environnement.

45. Après un débat de procédure auquel participent M. SERSALE di CERISANO (Argentine), M. JOMAA (Tunisie), M. OULD CHEIKH EL GAOUTH (Mauritanie), Mlle JANJUA (Pakistan), M. MISSARY (Yémen) et le Secrétaire de la Commission, le PRESIDENT informe la Commission qu'il établira un résumé du débat général sur le point 89 de l'ordre du jour et le distribuera aux délégations.

La séance est levée à 17 h 30.